

COMPTE RENDU

-

CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 JANVIER 2016 – 19h15

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD, Maire, Thierry RANGONE – 1^{er} Adjoint, Laurent VERNAZ – 2^{ème} adjoint, Sandrine POIGNET – 3^{ème} adjointe, Sandra BOULAIS – 4^{ème} adjointe, Claudine AMOUDRY, Nathalie BIBOLLET, , Noël CADET, Daniel CHARVAZ, Christian COMBAZ, Alain FINA, Claire FLEUTOT, Aurore MINISTROT, Isabelle MORLOT, Dominique NOYEAU, Stéphanie SANCHEZ, Jean RONZATTI, Carole VASCHALDE

Absente excusée : Christel GACHON (pouvoir à Carole VASCHALDE)

Secrétaire de séance : Carole VASCHALDE

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux de leur présence et leur propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 11 décembre 2015, ce qui est effectué à l'unanimité.

Thierry RANGONE est désigné secrétaire de séance.

ANIMATION/COMMUNICATION

Retour sur les animations de fin d'année 2015 et projection sur 2016

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Sandra BOULAIS

Monsieur le Maire, Jean-Paul GIRARD, et Sandra BOULAIS, Adjointe aux Animations, font un retour sur l'arrivée du Père Noël du 12 décembre 2015 et sur les prochaines animations.

Concernant l'animation de Noël, les élus ont apprécié l'organisation de la journée et la présence nombreuse des enfants et de leurs parents.

Pour le 10 décembre 2016, Sandra BOULAIS propose de changer de type d'animation (création de bougie, de personnages, atelier créatif autour des contes de Noël...) tout en reconduisant la prestation des Ateliers MOLINAS pour la calèche, déjà réservée.

Thierry RANGONE souligne que l'investissement de la commune en terme matériel (crêpière, réchaud...) a été très appréciable.

Concernant la journée « Village en fête », la date a été programmée le samedi 9 juillet 2016 et sera préparée lors d'une commission le 26 janvier prochain.

FINANCES

Suppression de la régie de la cantine scolaire

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Laurent VERNAZ

Monsieur le Maire, Jean-Paul GIRARD, et Laurent VERNAZ, Adjoint aux Finances, indiquent que par délibération du 8 juin 1989, le Conseil Municipal avait créé une régie de recettes pour les encaissements des repas du restaurant scolaire.

Plusieurs modes de fonctionnement ont accompagné cette mission, qui, à ce jour, se traduit par l'émission de factures payées directement au Centre des Finances Publiques.

Dans les prochaines semaines, le paiement en ligne et le prélèvement automatique seront mis en place.

Sur demande du Comptable Public, au vu du fonctionnement actuel, il est proposé de supprimer la régie de recettes pour la perception des droits d'entrée à la cantine scolaire des établissements maternel et élémentaire de Frontenex, ce qui est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Modification de la convention de location de la salle polyvalente

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Monsieur le Maire, Jean-Paul GIRARD, indique qu'il serait judicieux de simplifier la gestion des locations de la salle polyvalente.

Il propose que les locataires règlent le prix de la salle, avec la remise de la convention, dans les 15 jours suivant la confirmation de la Mairie, se matérialisant par l'envoi de la convention.

Les chèques de caution seront produits le jour de l'état des lieux et rendus après la location, par les services de la Mairie et non plus le Centre des Finances Publiques, simplifiant ainsi le cheminement des locataires.

Le nouveau contrat de location est présenté et les nouvelles modalités sont acceptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Sandrine POIGNET s'interroge sur les demandes très lointaines et il lui est indiqué que les services jaugeront la date d'envoi des conventions tout en s'assurant que les tarifs seront fixés définitivement.

PERSONNEL

Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe suite au recrutement d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Laurent VERNAZ

Monsieur le Maire, Jean-Paul GIRARD, et Laurent VERNAZ, Adjoint en charge du personnel, rappellent le départ de Stéphanie SICCO au PETR ARLYSÈRE depuis le 10 janvier 2016.

La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique a donc été saisie pour modifier le tableau des effectifs et a rendu un avis favorable, le 18 janvier 2016, sur la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet et sur la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet, occupé depuis le 21 décembre 2015.

A l'unanimité, après avis de la CAP, le Conseil Municipal acte la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet et la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

Lancement du recrutement d'un agent contractuel en vue d'un remplacement temporaire

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Laurent VERNAZ

Monsieur le Maire, Jean-Paul GIRARD, et Laurent VERNAZ, Adjoint en charge du personnel, indiquent le futur départ en congé maternité d'un agent du secrétariat de Mairie, à la date prévisionnelle du 1^{er} mai 2016.

Laurent VERNAZ détaille les missions de cet agent :

- Gestion complète des transports scolaires, pour le compte du SIRS de Frontenex
- Activité auprès du Syndicat des Eaux du Fayet (comptabilité...)
- Gestion de l'urbanisme et autres tâches diverses pour la Mairie de Frontenex

Les élus échangent sur le profil du poste et le mode de recrutement.

Nathalie BIBOLLET propose de se servir des CV reçus pour le précédent recrutement d'un adjoint administratif.

Noël CADET pense qu'il serait judicieux de diffuser largement l'annonce via la plateforme du Centre de Gestion.

Certains estiment que cela peut générer un nombre important de candidatures pour une mission temporaire de 6 mois.

Thierry RANGONE souhaite que le profil défini prenne en compte les compétences liées à l'urbanisme, exercées à ce jour par l'agent qui partira en congés.

Le Conseil Municipal décide donc de recruter un agent contractuel pour 6 mois, à compter du 1^{er} avril 2016, au secrétariat de mairie.

Point sur l'évolution du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Thierry RANGONE

Monsieur le Maire, Jean-Paul GIRARD, et Thierry RANGONE, 1^{er} Adjoint, font part du travail réalisé lors des Conférences des maires du PETR sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet de la Savoie.

Thierry RANGONE rappelle le projet préfectoral qui consiste en un regroupement des 4 communautés de communes du secteur (COM'ARLY, CC du Beaufortain, CC de la Haute Combe de Savoie et CC de la Région d'Albertville) en une seule et même intercommunalité.

Il rappelle la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2015 votant contre ce schéma et précise que toutes les communes et intercommunalités du bassin ont également refusé cette proposition, jugée trop hâtive au vu de la construction actuelle du grand territoire (mise en place récente du PETR).

Il détaille les incidences financières d'une éventuelle fusion des communautés de communes actuelles, sur la base de l'étude effectuée par STRATORIAL FINANCES, mandaté par le PETR ARLYSERE, pour éclairer les décisions des élus et étayer une éventuelle contre-proposition susceptible d'être produite par les élus courant mars.

Il explique que par le biais d'un lissage sur quelques années, les taxes impactant les ménages (taxe d'habitation et foncières) et les entreprises (Cotisation Foncière des Entreprises) devraient s'accroître de plus de 10% afin que chaque territoire, assises des 4 communautés de communes, soit au même niveau.

Noël CADET en conclut que certains territoires, qui verraient donc leur taux baisser (VAL d'ARLY...), ont un intérêt non négligeable pour le rapprochement.

Nathalie BIBOLLET indique que même si les taux communaux n'augmentent pas, les taxes seront plus importantes.

Laurent VERNAZ souligne que cela bridera les communes quant à un souhait éventuel d'accroître les impôts locaux.

Thierry RANGONE rappelle toutefois que la CCHCS remplit les conditions pour ne pas être intégrée dans une grande intercommunalité, car elle comprend plus de 5 000 habitants et plus de 50% de communes classées « Montagne ».

Toutefois, même si elle refuse cette intégration forcée, le Préfet pourrait en dernier recours lui imposer ce regroupement.

Il faut également anticiper les incidences d'un tel refus tout en imaginant que cette situation ne serait que transitoire.

Il insiste sur les compétences de chaque intercommunalité actuelle et s'interroge sur les politiques de service qui seraient mises en place et leur pertinence sur un territoire différent entre par exemple, le Beaufortain, Albertville et la Haute Combe de Savoie. Le service et le coût pour l'utilisateur ne pourront être identiques à ceux d'aujourd'hui.

Il évoque également les différentes compétences optionnelles des intercommunalités et cite l'exemple de la politique jeunesse portée par la CCHCS, alors qu'Albertville gère ce service et non CoRAL.

Il est important de noter que dans le cadre du projet soutenu par le Préfet, l'étude de STRATORIAL FINANCES éclaire les élus sur les évolutions potentielles de la fiscalité.

Toutefois, le projet préfectoral doit être perçu comme reposant sur 3 piliers : fiscalité/compétences/gouvernance.

A ce jour, il n'est pas permis d'avoir une visibilité sur le devenir des compétences et leurs déclinaisons sur les politiques des services publics.

En dépit d'une augmentation de la fiscalité, il est impossible d'imaginer si les efforts consentis par les contribuables permettront d'apporter une valeur ajoutée dans les dits services.

Indiquant d'autre part la représentativité, Laurent VERNAZ souhaite souligner que Frontenex n'aurait qu'une voix dans cette grande intercommunalité, contre plus d'une vingtaine pour Albertville, ce qui peut éventuellement poser des problèmes dans la gestion de certains dossiers.

Claire FLEUTOT demande qui prend la décision au niveau de la CCHCS de rejoindre ou non cette future intercommunalité.

Thierry RANGONE indique que ce sera le Conseil Communautaire qui prendra cette décision et rappelle son souhait qu'une réunion avec tous les élus de la Haute Combe soit organisée pour expliciter les incidences du Schéma Départemental.

Aurore MINISTROT se questionne sur les délais pour se positionner.

Thierry RANGONE répond que tout doit être finalisé et proposé au Préfet courant mars, afin que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale puisse se prononcer sur les orientations de chaque territoire de la Savoie impacté par ces réformes. Il précise que le Préfet pourra passer outre l'avis de la CDCI.

Alain FINA s'interroge sur l'avenir si la CCHCS reste seule et sur les incidences fiscales notamment qui pourraient en découler.

Thierry RANGONE conclut en évoquant les craintes des Communes au moment de la création des premières Communautés de Communes et pense que c'est la même situation qui se reproduit aujourd'hui, à tort ou à raison.

URBANISME

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : avancement du dossier

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Jean-Paul GIRARD et Thierry RANGONE font un retour sur la commission urbanisme qui a eu lieu le 13 janvier 2016, concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, et la poursuite de l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Jean-Paul GIRARD indique avoir pris des contacts avec des propriétaires concernés par d'éventuels terrains qui seraient à urbaniser.

Laurent VERNAZ rebondit et indique qu'il faut être vigilant sur la définition des zones à ouvrir à l'urbanisation.

Il souhaiterait que soit organisée ou définie une réunion spécifique sur ces orientations fortes.

Thierry RANGONE rappelle que la définition de la hausse de la population détermine un besoin de construction et que pour Frontenex, cela implique de rechercher des espaces constructibles nouveaux.

Il insiste sur l'importance qu'aura le PADD sur le projet d'élaboration du PLU.

Les prochaines réunions sur le PADD porteront justement sur les grandes orientations sur les 20 prochaines années.

Christian COMBAZ regrette que les réunions de la commission PLU ne fassent pas l'objet d'un compte rendu.

Délibération sur la cession de terrains entre l'OPAC de la Savoie et la Commune dans le secteur de la Balme

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Monsieur Le Maire, Jean-Paul GIRARD, rappelle le projet de cession de terrains appartenant à l'OPAC au profit de la Commune dans le secteur de la Balme, acté par une délibération du 15 octobre 2009.

Il présente le plan définitif de la cession, qui sera soumis aux prochaines assemblées générales de l'OPAC et de la copropriété de l'Orizan, et précise que des modifications mineures sont notamment intervenues du fait de la création de l'accès au parking du Centre Médical.

Laurent VERNAZ demande si sous le square de la Balme, qui deviendra communal, se trouve des caves ou garages.

Jean-Paul GIRARD lui répond négativement.

Alain FINA demande si la voie d'accès longeant la Balme et desservant le Centre Médical sera communale, ce que lui confirme le Maire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce plan déterminant les espaces communaux et restant propriété de l'OPAC de la Savoie.

Monsieur Le Maire précise que la régularisation des autres cessions avec l'OPAC est en cours.

➤ Noël CADET s'interroge sur l'avancement du dossier de la Colline de Rochebourg.

Monsieur Le Maire indique que le permis modificatif a été déposé afin d'entériner définitivement toutes les modifications de l'autorisation initiale, mais que la société CAPELLI doit obtenir l'accord des autres co-lotis pour déposer le dossier officiellement, ce qui pourrait prendre du temps.

Restructuration de la Mairie : avancement du dossier

Rapporteurs: Jean-Paul GIRARD / Thierry RANGONE

Monsieur le Maire, Jean-Paul GIRARD, et Thierry RANGONE, Adjoint en charge des Travaux, présentent le nouveau plan prévisionnel retenu par la Commission des Travaux du 20 janvier 2016, avec une estimation financière de plus de 200 000 € HT.

Les objectifs poursuivis sont :

- Améliorer l'accueil du public
- Améliorer les conditions de travail des agents

Les élus se prononcent favorablement sur ce nouveau projet qui correspond aux attentes techniques et financières.

Rénovation énergétique de bâtiments communaux

Rapporteurs: Jean-Paul GIRARD / Thierry RANGONE

Jean-Paul GIRARD et Thierry RANGONE font un point sur l'avancement des travaux de la maîtrise d'œuvre sur le projet de rénovation énergétique de l'école maternelle, la salle polyvalente et le gymnase des Coquelicots.

La Commission des Travaux a travaillé sur ces dossiers et pré-validé certaines options présentées en Conseil Municipal.

Jean-Paul GIRARD explique les premières hypothèses de délocalisation de l'école maternelle durant les travaux qui devraient se dérouler entre le mois de juin et de septembre 2016.

Concernant l'école maternelle, Thierry RANGONE indique que la commission ne s'est pas prononcée quant à la quantité de panneaux photovoltaïques à poser en toiture, celle-ci étant entièrement refaite.

Il indique que selon la surface posée, et en suivant les indications du maître d'œuvre, ce bâtiment pourrait s'inscrire dans une démarche de bâtiment à énergie positive (produit plus d'électricité qu'il en consomme).

Il précise que dans ce cadre, il serait judicieux de modifier la pente de la toiture et donc de toucher aux pignons, afin d'accroître la rentabilité du photovoltaïque, sans que cela ait un véritable impact en terme de délai et au niveau financier, d'après les premiers éléments du maître d'œuvre, CYTHELIA.

Alain FINA s'interroge sur le coût et sur l'opportunité financière de construire un nouveau bâtiment.

Jean-Paul GIRARD reste inquiet sur le coût et le délai d'une rehausse de la charpente pour poser du photovoltaïque.

Thierry RANGONE expose que cela peut avoir valeur d'exemple dans la Commune, surtout pour une école.

Claudine AMOUDRY demande si la production peut servir à l'école.

Thierry RANGONE rappelle les 3 options possibles (revente, consommation interne, ou les 2 à la fois) et indique qu'il est préférable, selon le maître d'œuvre, tant techniquement que financièrement, de revendre à EDF.

Noël CADET est inquiet sur les modes de recyclage des panneaux à moyen terme.

Laurent VERNAZ, pour sa part, s'oppose au projet de pose de panneaux photovoltaïques et donc de ré-hausse de la charpente, même si elle sera reconstruite. Le projet portait sur une rénovation thermique sans que la charpente soit touchée. Du fait de l'étude réalisée et de la nécessité de la reprendre entièrement, il considère que le coût est important et non prévu.

Il ne souhaite pas aggraver la dépense sur le projet et se positionne donc sur une intervention à minima.

Au vu des débats, Jean-Paul GIRARD soumet au vote la pose ou non de panneaux photovoltaïques.

A la majorité (9 contre, 5 abstentions et 4 pour), le Conseil Municipal rejette l'hypothèse du photovoltaïque à l'école maternelle, pour des motifs financiers et de planning.

Christian COMBAZ indique qu'il est même opposé à la réalisation dès cette année des travaux car il estime que la réfection de la toiture est basée sur un seul avis, fut-il d'un expert.

Claudine AMOUDRY partage cette vision et souhaiterait attendre.

Le Conseil Municipal confirme, après échanges, la réalisation des travaux dès cette année.

Concernant le gymnase des Coquelicots et la salle polyvalente, le Conseil Municipal entérine le programme de rénovation qui concerne notamment la ventilation, le chauffage et l'amélioration des occultations (volets roulants, brise soleil...).

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différents syndicats

Les délégués des différents EPCI, dont la commune est membre, évoquent les dossiers en cours.

SIERSSRF DE FRONTENEX

Laurent VERNAZ fait une présentation très détaillée de l'activité du syndicat sur l'année 2015.

Concernant la construction du futur EHPAD, il indique que le projet, travaillé avec l'Agence Régionale de Santé, est actuellement de 9.5 millions d'euros pour 13 foyers-logements et 51 lits d'EHPAD, mais que l'accueil ALZHEIMER a été supprimé du fait de la volonté de l'ARS. Il est également engagé une réflexion sur le devenir du bâtiment existant qui pourrait éventuellement servir pour le projet en conservant certains services.

Thierry RANGONE reste stoïque sur le coût du projet car le ratio entre le montant et le nombre de bénéficiaires potentiel est très important et fait un parallèle avec le refus précédent du Conseil Municipal de financer du photovoltaïque pour un montant sans aucune mesure comparable, même si l'objectif n'est pas identique.

La question peut être posée quant aux motivations de l'ARS d'imposer l'abandon d'une éventuelle chaufferie bois et de recourir uniquement au gaz.

Organisation de l'hommage à Ferdinand Martin

Monsieur le Maire, Jean-Paul GIRARD, indique que la Commune souhaitait rendre un hommage à Monsieur Ferdinand MARTIN, Maire de la Commune durant 40 ans et décédé l'année dernière, en baptisant un bâtiment communal en son nom ou tout autre initiative qui permettrait de laisser son empreinte sur la Commune.

En concertation avec ses enfants, ils ont choisi que les zones industrielles portent son nom, car il en est à l'origine. Ainsi, l'inscription de son nom sera portée sur les panneaux directionnels des 3 zones industrielles et il est prévu de les inaugurer le samedi 13 février à 11h00.

Divers

- Monsieur Le Maire indique que l'arrêté préfectoral modifiant le Plan de Prévention des Risques d'Inondations de l'Isère en Combe de Savoie a été signé par le Préfet le 24 décembre 2015, faisant suite aux travaux sur le Pont du Boulodrome
- Monsieur Le Maire indique qu'un agent a eu un accident, sans gravité, avec un véhicule communal et que ce dernier est immobilisé dans l'attente d'une expertise

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h15.

La prochaine réunion du Conseil Municipal sera proposée au 26 février 2016 à 19h15

Le Maire,



Jean-Paul GIRARD